

Avis Public

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-160** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet dudit règlement est la délimitation du secteur de vignettes numéro 142 afin d'y inclure un secteur situé sur l'avenue Van Horne ainsi que la refonte des annexes H.1, H.2, H.3 et H.4 dudit règlement 1171.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 6 octobre 2011.

La secrétaire substitut de l'arrondissement,

Pascale Lebel

